

Nantes, 26/03/2021

A Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

Objet : Experts académiques pour les listes d'aptitude et tableaux d'avancement

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Suite à la suppression des compétences des CAPA dans le cadre des opérations d'avancement et de promotion des carrières des personnels ATSS et ATRF, certaines académies ont lancé un appel à candidature à l'ensemble des personnels pour la constitution d'un collège d'experts.

En dépit de toutes les réserves que notre organisation syndicale a à l'égard de ce dispositif et de la suppression de la compétence paritaire, nous nous adressons donc à vous pour connaître la politique de l'Académie de Nantes en terme de dialogue social sur ce sujet quant à la constitution de tels collèges pour les personnels ATSS et ATRF et les critères qui seraient retenus pour en définir la constitution.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, en notre sincère considération.

Pour les élu-es CAPA administratifs et techniques CGT Educ'Action

Le co-secrétaire académique de la CGT Educ'Action

Hervé Guichard